

# TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ?

## Déclaration du groupe CFE-CGC

Les signataires de l'accord de Paris s'accordent, en décembre 2015, pour contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous des 2°, tout en mentionnant l'objectif, plus ambitieux encore, de circonscrire celle-ci à 1.5° afin de limiter drastiquement les risques et les effets des changements climatiques en cours et à venir.

L'objectif de neutralité carbone implique donc de tendre vers un horizon de solde d'émissions de gaz à effets de serre nul.

L'objet de cet avis a pour but d'aider et inciter les TPE-PME à s'engager d'urgence dans ce processus de changement. Démarche d'autant plus salutaire que le tissu industriel français est dominé largement par les TPE-PME.

La CFE-CC partage les principales préconisations de cet avis, notamment celles qui :

- réaffirmer l'importance d'une stratégie bas-carbone ;
- proposent des pistes pour rendre cette stratégie concrète par les TPE-PME ;
- tendent à faire émerger une économie dé-carbonée, sobre en énergie et en ressources, créatrices d'emplois ;
- répondent aux interrogations posées par notre organisation en matière de formation et de transition professionnelle pouvant être actionnées pour les plus petites structures.

Le groupe CFE-CGC soutient tout particulièrement les préconisations et recommandations de cet avis dont l'objectif est la montée en puissance et compétences des salariés sur le thème de la neutralité carbone.

Ainsi, la préconisation numéro 11 recommande d'intégrer une initiation à la comptabilité et stratégie carbone dans la formation initiale et continue, en particulier dans les filières professionnelles des métiers de gestion et d'expertise comptable ainsi que celles de formation des dirigeants.

Pour la CFE-CGC, la formation professionnelle des salariés doit être l'outil à privilégier pour réussir une juste transition écologique et sociale qui favorise le bien-être collectif.

Dans ce cadre, nous formulons ici à nouveau notre souhait d'une formation professionnelle qui sensibiliserait aux enjeux de l'équilibre des ressources naturelles en relation avec les filières industrielles d'avenir (biocarburants EMR, H2, stockage énergie, véhicules et réseaux intelligents, usines et TGV du futur...).

Dans cette logique, nous soutenons la préconisation numéro 12 permettant de sensibiliser et d'impliquer les salariés et leurs représentants, parties prenantes souvent oubliées par les penseurs de la RSE, dans une démarche de neutralité carbone. Ceci doit constituer un véritable levier de la conduite du changement pour ces TPE-PME.

Enfin, la CFE-CGC s'engage à promouvoir et accompagner la mise en oeuvre de la préconisation numéro 1. En y associant ses centres techniques et professionnels, inciter les branches à élaborer des recommandations innovantes, ambitieuses et les plans d'actions associés pour atteindre cet objectif « *bas-carbone* » nous paraît essentiel. C'est pour la CFE-CGC, ce maillage « *multi-culturel* » dans les territoires qui favorise la réussite.

Enjeu incontournable et vital pour la société, la réussite de la transition énergétique passe par une mobilisation concertée de toutes les parties prenantes. Les TPE-PME, leurs dirigeants, leurs salariés constituent un maillon essentiel de cette chaîne du changement.

Le groupe CFE-CGC a donc voté l'avis.